

L'ASLAPE Association Laïque des Parents d'élèves
La FCPE
Le Personnel enseignant et éducatif
Du Collège Pierre et Marie Curie de Gravelines

au Conseil d'administration du Collège

Gravelines, le 16 février 2012

Objet : Dotation Globale Horaire pour la rentrée 2012

Madame le Principal, Mesdames et Messieurs les administrateurs

Nous, représentants de parents d'élèves et de personnel enseignant et éducatif élus au conseil d'administration, contestons la Dotation Globale Horaire attribuée au collège Pierre et Marie Curie pour la rentrée 2012 dans la mesure où les services académiques

- ne tiennent pas compte des effectifs actuels et tout particulièrement sur le niveau 4^e,
- prévoient donc la suppression d'une classe de 4^e en tablant sur un effectif global de 114 élèves et une moyenne ubuesque de 28,5 élèves par classe alors même que le seuil de maintien est de 29 élèves et qu'aujourd'hui 121 élèves sont répartis sur 5 classes de 5^e,
- se basent sur un effectif global estimé à 486 élèves, soit 2 élèves de moins qu'actuellement, pour supprimer 19h postes et augmenter la dotation en HSA de 21 heures
- maintiennent des classes surchargées sur le niveau 6^e, année d'adaptation,
- alourdissent les effectifs sur le niveau 3^e, année charnière, avec les enjeux de l'orientation en 2^{nde}, la validation du socle commun, l'épreuve orale d'Histoire des Arts et la préparation à l'examen du Diplôme national du brevet
- hypothèquent les chances de réussite de nos élèves et enfants en supprimant les groupes de Technologie et de Langues Vivantes.
- entérinent la baisse d'heures de français et de mathématiques, en accompagnement personnalisé, qui empêchera désormais de remédier aux difficultés en maîtrise de la langue française et en culture mathématique.
- programment la mort de la Section d'Enseignement Général et professionnel adapté (SEGPA) au collège Pierre et Marie Curie en supprimant à la rentrée prochaine la classe de 6^{ème} SEGPA alors même que 9 demandes d'inscription d'élèves gravelinois sont en cours,
- suppriment en conséquence 1 poste d'enseignant,
- sacrifient les élèves relevant des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) jusqu'alors scolarisés en Segpa en les obligeant à intégrer une classe de 6^e collège où ils ne pourront pas suivre les programmes nationaux.

Nous déplorons également la suppression de 2 postes d'enseignant sur 4 à la communauté Paul Machy de Gravelines, véritable école de la 2^e chance, qui accueille des élèves en rupture scolaire et leur permet, grâce à une réelle dynamique de formation professionnelle qualifiante, de sortir de la spirale de l'échec .

Cette mesure implique l'externalisation de l'enseignement général dispensé à ces jeunes en très grandes difficultés et donc leur intégration , à la rentrée prochaine, dans des classes de notre collège Unique dont les équipes pédagogiques ne sont en aucun cas formées ni armées pour les prendre en charge .

Nous refusons de mettre en péril l'équilibre de notre établissement et de porter la responsabilité de l'échec de ces jeunes à qui l'Education Nationale aura fermé les portes de l'intégration sociale, et ce contrairement aux intentions de politique d'éducation programmées dans les différentes lois pour la réussite à l'Ecole.

En conséquence nous nous élevons contre cette nouvelle dégradation des conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves au collège Pierre et Marie Curie , sacrifiés sur l'autel de sacro-saintes restrictions budgétaires et réclamons une dotation en adéquation avec nos besoins afin que nos enfants, nos élèves bénéficient d'un service PUBLIC d'enseignement de qualité..

Nous renouvelons notre demande restée sans réponse d'être reçus par l'inspecteur d'académie, M.Surgy, et décidons de voter contre la répartition remise à l'ordre du jour ce jeudi 16 février 2012.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les administrateurs, l'expression de nos sincères et cordiales salutations et assurons à Mme Demaerel, principale du collège Pierre et Marie Curie, que notre position de ce soir n'est en aucun cas une remise en cause de son travail de répartition.

Pour l'association ASLAPE (élus du conseil d'administration) :

La Présidente :

Pour la FCPE (élus du conseil d'administration) :

La Présidente :

Pour le personnel enseignant et éducatif (élus du conseil d'administration) :

Un représentant :

Pour la municipalité :

Madame MARCK

Monsieur DEFRUIT